

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

| | | |
|----|------|-----|
| PM | 2021 | P10 |
|----|------|-----|

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté : Création d'un arrêt de bus scolaire au niveau de l'école des sources sur la RD1084 à Beynost - Permanent.

Le Maire de la Commune de BEYNOST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2212-1 et 2212-2 et 2213-4

Vu le code de la Route, notamment son article R 411-25

Vu le Code Pénal, notamment son article R610-5

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions afin de sécuriser les élèves de l'école des sources lorsqu'ils partent en sortie scolaire.

ARRETE

ARTICLE 1 :

A partir du 20 septembre 2021, il est créé un arrêt de bus scolaire sur la RD1084 à Beynost à hauteur de l'école des sources.

ARTICLE 2 :

Le stationnement et l'arrêt sont interdits à tous autres véhicules que ceux affectés aux transports en commun.

ARTICLE 3 :

La signalisation relative à la présente réglementation sera mise en place par les services techniques de la Commune de Beynost.

ARTICLE 4 :

Les services de Police Municipale et Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète du Département de l'AIN
- Monsieur le Lieutenant de Brigade de Gendarmerie de Miribel

- Monsieur le responsable de Police Municipale
- Monsieur le responsable des services techniques

Chacun chargé en ce qui concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Beynost, le 20 septembre 2021

Le Maire,
Caroline TERRIER

